

Albi, 20 novembre.

Mgr l'archevêque d'Albi est mort aujourd'hui à deux heures de l'après-midi.

Londres, 20 novembre.

On demande de Suez le 17 : Les avis de Shang-Hai sont du 9 octobre. Les nouvelles du Japon disent que le prince Nagato a consenti à ouvrir le détroit de Simonosaki, à ne pas rebâtir les forts démolis et à payer les frais de l'expédition des alliés.

Berlin, 21 novembre.

Le roi a reçu aujourd'hui l'ambassadeur britannique ainsi que le comte Caroly et lord Napier. S. M. est ensuite allée rendre une visite à M. de Bismark.

Bucarest, 20 novembre.

Un décret du prince, institue une école des Beaux-Arts.

La session des conseils généraux est ouverte. Tous ces corps ont envoyé des adresses de félicitation au prince. Deux lui ont voté des statuts; quatre ont décidé la création de collèges de district portant son nom; dix enfin ont voté l'établissement de jardins publics, de fontaines ou autres monuments en l'honneur du prince.

Messine, 20 novembre.

Les lettres apportées par le paquebot du Levant, disent qu'une armée de 42,000 Russes a livré bataille au Khan de Khokand, qui a été battu. Les Russes ont occupé les villes de Tashoune et Khokand.

Turin, 20 novembre.

Chambre des députés.

L'ordre du jour porte la discussion des nouveaux projets financiers.

Le ministre des finances demande que, vu l'urgence, on discute immédiatement les articles en laissant de côté la discussion générale.

La Chambre adhère à cette proposition. Les cinq premiers articles de la loi sont adoptés.

La Chambre tiendra ce soir une séance extraordinaire afin que la discussion soit terminée demain.

Turin, 21 novembre.

La Chambre des députés a terminé hier dans sa séance de nuit, l'examen des projets de loi financiers présentés par M. Sella. Ces projets ont été adoptés par 157 voix contre 77.

Le marché du coton à Liverpool.

Il n'est pas de jours que des faillites nouvelles ne soient signalées par la presse anglaise à Londres et dans les provinces. Voici entre autres en quels termes le Manchester-Guardian s'exprime sur une faillite colossale qui a eu lieu à Liverpool :

« Une grande partie de l'abattement répandu dans le marché du coton de Liverpool par la faillite de MM. Fox, Halliday et Co, dont l'énorme passif s'élève à 1,900,000 liv. st. (près de 50 millions de francs), provient de l'appréhension qu'elle amènera d'autres grosses faillites dans cette ville au sérieux dommage du marché. Toutefois il ne faut pas craindre d'aussi fâcheuses conséquences. Quelques maisons doivent certainement subir des pertes; mais elles sont capables de les supporter et les chiffres auxquels on les fait monter sont considérés comme de grossières exagérations. L'effet de la faillite sur le marché a été de disposer les acheteurs à s'abstenir plus ou moins jusqu'à ce qu'ils aient vu si d'autres suspensions semblables n'auraient pas lieu immédiatement à Londres. On ne pense pas que le coton, possédé par les maisons tombées, soit mis en vente forcée sur le marché, et dès lors son attitude est ferme et rassurée. »

Ainsi, un destinataire a le droit de vérifier la marchandise qui lui est présentée,

INDUSTRIE DE LA SOIE EN ITALIE.

Les filatures en exercice durant la campagne de 1863 étaient au nombre de 4,487, parmi lesquelles 320 seulement marchaient par la vapeur. Des 50,712 bassines en exercice, les deux tiers environ (30,696) opéraient suivant les anciens modes. Le travail à la vapeur a employé 34,685 journées, et le travail par la méthode ordinaire, 189,743, soit en tout 224,428 journées.

La quantité des cotons soumis à la filature s'est élevée 2,137,314 myriagrammes, d'une valeur de 87,002,665 livres ou francs. Sur cette quantité, la moitié environ (1,087,567 myriagrammes) l'a été par la vapeur.

Ces chiffres démontrent bien la supériorité du mode de travail moderne sur l'ancien puisque, malgré la grande différence du nombre des filatures, des bassines en exercice et des journées de travail, il se file une quantité de cocons et il s'obtient une quantité de soie qui diffèrent peu, soit que l'on considère l'un ou l'autre mode d'opération.

La soie grège, principal produit de toute cette manipulation, s'élève à 160,744 myriagrammes représentant une somme de 107,000,441 fr. D'où il résulte qu'entre la valeur des cocons, matière, et celle de la soie, produit obtenu, il y a un écart de 19,997,776 fr., qui représentent les dépenses et les gains des filateurs. Ces derniers ont en outre l'emploi des déchets de toute sorte, qu'on peut estimer à environ 4,300,000 fr.

Le prix des cocons a été en moyenne pour tout le royaume de 4 fr. 7 c. par kilogramme. Il faut 13 kilogrammes 3 de cocons pour obtenir 1 kilogramme de soie. La soie traitée valait 66 fr. le kilogr. et, à ce prix, il restait aux filateurs un bénéfice de 12 fr. par kilogramme. On croit pouvoir dire, sans qu'il soit cependant possible de donner des chiffres à l'appui, que les filatures à vapeur donnent de plus beaux résultats que les autres.

Plus de la moitié des cotons filés et de la soie grège appartient à la Lombardie (1,269,132 myriagr. de cocons sur un total de 2,137,314 myriagrammes et 92,196 myriagrammes de soie grège sur un total de 160,744 myriagrammes). Les anciennes provinces viennent ensuite, puis, par ordre d'importance, les provinces méridionales, la Toscane, les Marches, les Romagnes, Modène, Reggio et Massa, Parme et Piémonte, et enfin l'Ombrie.

Avant la maladie qui règne sur les vers à soie, c'est-à-dire antérieurement à 1856, le total de la soie grège dans tout le royaume s'élevait à 275,793 myriagrammes, d'une valeur de 168 millions de francs. Comme cette production n'a été en 1863, ainsi qu'il a été dit plus haut, que de 160,744 myriagrammes valant 107 millions de francs, il en résulte une différence en moins pour cette année 115,000 myriagrammes, représentant environ 61 millions de francs.

La différence qu'on vient de signaler entre la production séricicole telle qu'elle était avant l'apparition du fléau mystérieux et telle qu'elle a été en 1863, se remarque forcément entre l'exportation des soies grèges, des trames et des organzins, aux deux époques. L'exportation de 1865 présente sur celle de 1856 une différence en moins de 92,073 myriagrammes et de 37,733,000 fr., soit de 42 0/0 sur les quantités et de 27 0/0 sur les valeurs.

(Moniteur.)

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Il résulte d'un arrêt rendu par la cour impériale de Lyon que les compagnies de chemins de fer sont soumises à toutes les obligations que le code de commerce impose au commissionnaire de roulage et au voiturier.

Ainsi, un destinataire a le droit de vérifier la marchandise qui lui est présentée,

spécialement des groupes d'espèces, avant d'accepter la livraison.

Sous ce rapport, les compagnies de chemins de fer ne sauraient être assimilées à l'administration des postes, qui est régie par des lois spéciales et exceptionnelles.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 19 novembre 1864.

Membres présents : MM. Ernout-Bayart, maire; C. Descat et Renaux-Lemerre, adjoints; Guillaume Lefebvre, Pierre Lepers, Louis Watine, Edouard Hannart, Dellebecq-Desfontaines, Motte-Bossut, E. Delattre, F. Duthoit, Auguste Duriez, D. Salmey, Pierre Parent, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, Ed. Debuchy, Mimerel fils, C. Bourbier et A. Dewarlez, conseillers.

Absents : MM. J. Lagache, (empêché), C. Piat, Henri Delattre, Delerue-Dazin, Henri Ternynck (en voyage), et J.-B. Ferret.

M. Pierre Parent, secrétaire.

1. Rapport sur le budget de 1865, par M. Dewarlez. Sur les conclusions de la commission le Conseil adopte ce budget.

2. Projet d'agrandissement des bâtiments de la condition publique de soies, laines et cotons; renvoyé à une séance prochaine.

3. Adoption des plans et devis d'aqueduc et de pavage dans la rue St-Vincent-de-Paul.

4. Idem pour l'aqueduc et le pavé de la rue de l'Hôpital-Napoléon.

5. Projet de pavage de la nouvelle déviation du chemin du Fresnoy; adopté.

6. Raccordement de niveau au chemin du Fresnoy; adopté.

7. Achèvement du pavé de la rue Saint-Jean; adopté.

8. Le Conseil adopte une demande de classement de la rue St-Honoré.

9. Demande de classement de la rue des Récollets; renvoyée à une commission composée de MM. Dewarlez, Ed. Delattre et Debuchy.

10. Projet de construction d'un presbytère pour la paroisse Notre-Dame; adopté.

11. Nomination d'une commission composée de MM. Mimerel fils, Dewarlez et Motte-Bossut, relativement à la réception du tableau de la Bénédiction des eaux de la Lys.

12. Vote de plusieurs crédits supplémentaires.

13. Supplément de crédit pour l'entretien des chemins non-pavés; adopté.

14. Vote d'un crédit supplémentaire pour l'entretien des bâtiments communaux.

15. Projet de sculpture pour le fronton de la chapelle de l'hôpital Napoléon; adopté.

16. Rapport de la commission sur l'indemnité due pour cession de terrain à la voie publique pour cause d'alignement; adopté.

17. Vote d'un crédit de 8,918 fr. 35 c. pour déficit dans le produit des Courses de 1864.

18. Aqueduc à faire pour le compte des riverains dans la rue de la Banque et la rue de Beuscart; autorisé.

19. Projet de terrassements pour le nivellement de la rue St-Vincent-de-Paul; adopté.

20. Plancher à faire dans la chapelle de l'hôpital Napoléon en remplacement du pavé prévu au devis.

21. Rejet d'une demande de subvention pour les Courses de Roubaix en 1865.

22. Vote d'une pension de 1,200 fr. en faveur de M. Degrendel père.

23. Nomination de MM. Ed. Debuchy et Ed. Delattre pour la révision des listes électorales de 1865.

Hier soir, à l'occasion de la fête Ste-Cécile, les différentes sociétés musicales ont parcouru la ville en donnant des sérénades.

La société de la Grande-Harmonie, au grand complet, a donné la première sérénade à son président, M. Pierre Parent, puis on s'est rendu successivement chez MM. Brun-Lavanne, Victor Delannoy et Hennevetter.

Lundi 28 à onze heures et demie, la messe de la Ste-Cécile sera célébrée en l'église Saint-Martin; la musique de la Grande-Harmonie y exécutera différents morceaux que nous indiquerons dans notre prochain numéro.

Une bobine de laine a été trouvée aujourd'hui vers quatre heures, rue des Ecorcheurs. On peut la réclamer au bureau central de police où le dépôt en a été opéré.

Par suite de la création de nouveaux emplois d'agents de police, les jeunes gens, sortant du service militaire, qui désiraient obtenir cet emploi peuvent se faire inscrire au bureau de M. le commissaire central. Il n'est plus indispensable d'être né ou même domicilié à Roubaix pour remplir les conditions exigées.

Le Tribunal correctionnel de Lille dans son audience du 21 courant, a condamné à un an de prison la femme Gérard, de Roubaix, pour excitation de mineurs à la débauche.

Le nommé Vandeyck, âgé de 61 ans, tisserand d'origine belge, a été condamné hier à cinq ans d'emprisonnement par la Cour d'assises de Douai, pour attentat aux meurs.

Dans une de ses dernières audiences, la Cour d'assises de Douai a condamné à cinq ans de prison le nommé Delcroix, tisserand de Wattrelos, pour attentat aux meurs.

Un jeune homme de 16 ans, nommé L. Dausinel, natif de Roubaix, vient d'être arrêté sous la prévention de vols commis aux étalages des marchands installés sur la place Saint-Martin.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX.

Bulletin de la séance du 20 novembre 1864.

Sommes versées par 68 déposants, dont 8 nouveaux : fr. 8,662

28 demandes en remboursement : 7,280-07

Les opérations du mois de novembre sont suivies par MM. Réquillart-Scrépel et Henri Mathon, directeurs.

COURS DE LA BOURSE.

Table with 4 columns: Cours de clôture, le 21, le 22, hausse, baisse. Row 1: 3% ancien, 65.00, 65.15, 15, ». Row 2: 4 1/2 au compt., 92.25, 92.00, », 25.

VILLE DE ROUBAIX.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 23 novembre, à 8 heures du soir.

Actions chimiques des piles.

Electricité produite par la réaction des dissolutions; polarisation des lames de platine; électricité des décompositions chimiques; propriétés du zinc distillé et du zinc amalgamé; causes d'affaiblissement de la pile; quelques mots sur Ampère.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 15 au 21 novembre 1864 inclus.

NAISSANCES.

21 garçons et 18 filles.

MARIAGES.

Du 19 novembre. — Jean-Bapt. Gailliez, déboureur, et Alphonsine Verhellen, journalière.

Da 21. — Charles-Joseph Agache, ourdisseur, et Pauline Cochetoux, tisserande.

— Henri-Joseph Lorthioir, ourdisseur, et Palmire-Joseph Boitelle, journalière.

— Jean-Martin Herry, mécanicien, et Sylvie Verbeke, tisserande.

— Théophile-Théodore-Joseph Simoens, fleur, et Céline-Joseph Rosez, rattacheuse.

— Désiré-Joseph Quint, tisserand, et Marie-Catherine Lepers, rattacheuse.

— Hyppolite Roy, tisserand, et Angélique-Caroline Delesalle, journalière.

— Joseph Bauwens, tisserand, et Thérèse-Françoise Maryn, ménagère.

— François-Léopold Robaey, journalier, et Julienne Degeyer, journalière.

— Carlos-Joseph Noël, journalier, et Elisa-Joseph Lemaire, tisserande.

— Désiré Deffosse, ouvrier maçon, et Clémence Debergue, tisserande.

— Jules-Joseph Prouvost, fleur, et Philomène-Joseph Lesage, rattacheuse.

— Jean-François Van Wetter, fleur, et Catherine-Jeanne Devulder, dévideuse.

— Alexandre Leplat, fleur, et Adolphe Tricot, journalière.

— Louis-Joseph Leveque, tisserand, et Louise-Coralie Hus, tisserande.

— Jean-Baptiste Bintein, fleur, et Joséphine-Palmire Teltelin, journalière.

— Louis-Achille-Joseph Pollet, fleur, et Jeanne Decock, journalière.

— Emile-Joseph Florin, ourdisseur, et Philomène-Adélaïde Bécstombs, bobineuse.

— Joseph-Guillaume Vandaele, teinturier, et Charlotte-Joséphine Vercurysse, tailleuse.

— Joseph-Pierre-François Deslescluse, fleur, et Marie Constance Debruyne, journalière.

— Joseph Francens, tailleur d'habits, et Jeanne-Françoise Vandercruyssen, tisserande.

— Pierre-François Lejeune, apprêteur, et Elise-Hortense Lemarchand, tisserande.

— Augustin-Victor-Joseph Coquant, journalier, et Adèle-Joseph Debuisne, journalière.

— Alexandre-Joseph Lefebvre, fleur, et Flore Joseph Baillieux, soigneuse.

— Henri-Hubert Krabansky, dessinateur, et Adèle-Natalie Wilfert, modiste.

— Edouard-Félix-Joseph Mebosse, apprêteur, et Stéphanie Decottignies, piquière.

— Louis Borgaert, tisserand, et Mathilde-Camille Impens, tisserande.

— Ferdinand Petit, tisserand, et Sophie-Julie Lévin, bobineuse.

— Louis-Constantin Lonca, fleur, et Pauline-Julie Debazez, journalière.

— Iréné-Joseph Coloire, tisserand, et Alexandrine-Omerine Duquenois, tisserande.

— Armand-Jules-Désiré Paris, ourdisseur, et Joséphine-Victorine Francomme, journalière.

— Louis-Vandenborre, garçon bonnanger, et Béloise-Joseph Desbarbieux, tisserande.

— Jean-Bapt. Demitt, tisserand, et Charlotte Vanbragt, tisserande.

— Louis-Joseph Despau, ourdisseur, et Pauline-Florine Moppier, repasseuse.

— Liévin-Adrien Boutry, tisserand, et Ismérie-Elise Watteau, tisserande.

— Désiré-Louis-Joseph Dubar, liseur pour tissus, et Aglaée Deroubaix, sans profession.

— Fortuné-Joseph Mouton, apprêteur, et Catherine-Rosine Liénard, bobineuse.

Quant à Joseph, qui n'a ni sou ni maille, il n'a pas besoin de se marier.

— Ma toute-bonne, dit en ce moment M. Nathan, Joseph n'est pas si pauvre que tu crois... Mais ceci est un secret entre Daniel et moi... Du reste, se hâta-t-il d'ajouter, je suis parfaitement de ton avis pour le reste.

EUGÈNE FOA.

(La suite au prochain numéro.)

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

BUREAU DE ROUBAIX.

Heures des levées de boîtes supplémentaires

Table with 4 columns: Rue Fosse-aux-Chênes, Place de la Liberté, Rue du Pays, Rue Neuve, Rue St-Georges, Rue Gare. Rows 1-5 showing delivery times for various streets.

Cette phrase, que les deux cousines disaient alternativement, fit clorre, comme toujours, la discussion.

« Vois-tu, ma toute-bonne, » disait M. Nathan à sa femme qui lui racontait cet épisode : quand je te dis que je donnerais ma tête à couper que Pépita n'est autre que la riche Abigail !

— Votre tête ne tient guère alors à vos épaules, répliqua sa femme, car, depuis ce matin, vous l'avez donnée à couper deux fois pour Miriam, et trois fois pour Pépita.

— Enfin, ce qu'il y a de sûr, affirma solennellement M. Nathan, c'est que Pépita est Abigail, à moins pourtant, ajouta-t-il naïvement, que ce ne soit Miriam. »

IV

Le Bosquet.

Depuis un an que les demoiselles Fernandez habitent l'hôtel Pymodan, tout était dans le même état. Malgré son extrême finesse, M. Nathan n'avait encore pu découvrir laquelle de ses deux nièces était la riche Abigail. Mme Nathan, occupée exclusivement des soins de son ménage, s'en inquiétait fort peu. Je crois bien que tante Rose s'en doutait, mais elle ne disait rien, et nous ferons de même. Quant aux deux mystérieuses orphelines, le secret était si bien gardé entre elles, qu'elles n'avaient pas même l'air de songer qu'il y en eût un. Daniel et Joseph, continuellement occupés dans les bureaux ou au dehors de l'hôtel, ne voyaient leurs cousines qu'aux heures des repas et toujours sous les yeux de la famille, de sorte que peu de paroles s'échangeaient entre eux. Un soir d'été de l'année 1818, les deux jeunes filles descendirent au jardin pour prendre l'air; elles entrèrent dans un bosquet de chèvrefeuille et de jasmin; elles s'assirent sur un banc placé à l'entour, et après avoir parlé de leurs parents et du beau ciel de l'Espagne, elles tombèrent dans une douce rêverie. Bientôt elles entendirent des pas craquer sur le sable de l'allée et des voix qu'elles reconnurent être celles de leurs deux cousins. Elles allaient les appeler, lorsque le nom d'Abigail prononcé par eux les rendit muettes.

« Oui, disait la voix de Joseph, j'avais d'abord approuvé Abigail et son projet de cacher sa grande fortune; elle veut être aimée pour ses qualités personnelles, non pour son argent, et elle a raison. Et cependant, cela me contrarie, car je touche à ma vingt-sixième année. »

— Quel rapport entre tes vingt-six ans et Abigail ? demanda Daniel.

— Je voudrais me marier, et si j'étais sûr que Miriam fût Rebecca, je prierais mon oncle de me la donner en mariage. Je suis pauvre, elle n'a rien; mais j'ai du cœur, un bon oncle, un bon cousin, et je suis sûr de pouvoir élever ma famille.

— Donne-moi ta main que je la serre, répondit Daniel; j'avais une grande frayeur que tu n'eusses jeté les yeux sur Pépita, et je n'osais la demander à mon père, de crainte de l'affliger. Quant à moi, que m'importe qu'elle soit Abigail ou Rebecca! je suis assez riche, soit pour me soucier fort peu de la fortune de ma femme, soit pour m'en passer. Du reste, et pour te remercier de la bonne parole que tu viens de dire, que tu avais confiance en moi, il y a un an, mon père m'ayant demandé quel cadeau je désirais pour le jour de ma fête, je l'ai prié de l'associer avec moi; j'ai fait aujourd'hui la balance de ce qui nous revenait, et, pour ta part

seule, tu peux demain toucher à la caisse 53,265 fr. 12 s. 6 d.

Au silence qui suivit ces paroles, les deux orphelines devinèrent l'émotion de Joseph, elles sortirent du bosquet.

« Mes cousins, dit Miriam, sans le vouloir, nous avons entendu ce que vous venez de dire. Pépita et moi, nous approuvons la demande que vous voulez faire de notre main, et nous vous autorisons à la faire. »

— Ce soir, sans plus tarder, dit Joseph; le voulez-vous, ma cousine ?

— D'autant, ajouta Daniel, que la famille est rassemblée, et que ma mère me paraît d'assez bonne humeur aujourd'hui pour espérer d'elle une douce parole. Donnez-moi votre bras, Pépita. Joseph, prends celui de Miriam, et allons !

Cela fut fait; mais, en approchant du salon, Pépita demanda quel serait celui qui porterait la parole, et les quatre jeunes gens s'arrêtèrent pour délibérer. Chacun de se récusait : Joseph voulait que ce fût Daniel, comme étant le favori de Mme Nathan; d'un autre côté, Daniel faisait observer que jamais M. Nathan n'avait rien refusé à Joseph.

— Eh bien, soit, dit ce dernier; il me semble que ce soir j'aurai du courage pour quatre. »

Et il passa le premier; les autres suivirent, et grand fut leur étonnement à tous d'entendre cinq personnes quand ils ne croyaient être que quatre; tante Rose était au milieu d'eux.

« Laissez, c'est moi qui porterai la parole, dit-elle, d'autant que j'étais derrière vous et que j'ai tout entendu; » et, laissant les quatre jeunes gens en arrière, elle s'avança vers les époux Nathan.

M. Nathan tenait un petit agenda sur lequel il faisait des calculs; à deux pas de

lui, Mme Nathan tricotait des chaussettes de laine grise.

« Mon frère et ma belle-sœur, dit la voix douce de la bonne religieuse, il ne m'appartient peut-être pas, à moi qui ai renoncé à toutes les joies de ce monde, pour me consacrer à Dieu, de me mêler des choses terrestres; mais le bonheur de ces quatre enfants m'oblige à m'en occuper un peu. »

— Ma femme, quitte ton tricot, dit M. Nathan, fermant son agenda et le mettant dans sa poche; notre sœur Rose est bien solennelle ce soir, cela mérite toute notre attention.

— Qu'est-ce que c'est ? qu'est-ce que c'est ? demanda Mme Nathan, regardant alternativement son mari, la religieuse et les deux jeunes gens qui tenaient chacun sous son bras une de leurs cousines.

— Voici, dit sœur Rose. Daniel et Joseph ont bien dit vingt-six ans, il est temps de les établir. Miriam et Pépita en ont dix-neuf, et me paraissent assez raisonnables pour entrer en ménage; or, Daniel désire prendre pour femme Pépita; Miriam ne refuse pas Joseph. »

La voix de sœur Rose fut tout à coup couverte par la voix de Mme Nathan.

« Qu'est-ce que cela signifie ? dit-elle; qui est-ce qui pense à se marier, sans que je l'aie décidé ? Pourquoi Dieu a-t-il donné un père, une mère, un oncle et un tuteur à ces enfants-là, si ce n'est pour les marier à leur guise ? En vérité, au jour d'aujourd'hui, les enfants veulent en remontrer à leurs parents. J'ai dit et j'ai décidé que lorsque je saurais laquelle de mes deux nièces est Abigail, alors je donnerais celui-là à mon fils, et Rebecca attendra qu'un parti riche se présente pour elle. »